



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mardi 14 juin 2016

## DECISION

**Rémi LAMERAT (CASTRES OLYMPIQUE)** : A la suite de sa citation lors de la rencontre Oyonnax Rugby / Castres Olympique du 28 mai 2016, comptant pour la 25<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Monsieur Rémi LAMERAT était convoqué devant la Commission de discipline et des règlements de la LNR le 15 juin 2016.

A la suite de l'annonce de sa sélection pour le XV de France, Monsieur Rémi LAMERAT a souhaité avancer son audience disciplinaire.

A l'issue de cette audience, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Rémi LAMERAT.

## CONVOICATIONS

A la suite de la saisine de la Commission de Discipline et des Règlements par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, sont convoqués lors de la séance du 29 juin 2016 :

- Fabrice CATALA (U.S. COLOMIERS RUGBY PRO)
- Pierre CHOINARD (U.S. DAX RUGBY LANDES)
- Arthur CHOLLON (SPORTING CLUB ALBIGEOIS)
- Maxime DELONCA (U.S. DAX RUGBY LANDES)
- Sébastien GIORGIS (RACING CLUB NARBONNE MEDITERRANEE)
- Paul LAFFONT (U.S. CARCASSONNAISE)
- Iuri NATRIASHVILI (RUGBY CLUB TOULONNAIS)

**MONTPELLIER HERAULT RUGBY / CASTRES OLYMPIQUE** : A l'occasion de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Castres Olympique du 12 juin 2016 comptant pour les barrages de TOP 14, une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le Commissaire à la citation désigné sur cette rencontre.

**Le MONTPELLIER HERAULT RUGBY et le CASTRES OLYMPIQUE sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 29 juin 2016.**

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr

